



## SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,  
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN  
et AESH du 1er degré  
des Bouches du Rhône

**FORCE OUVRIERE**



10 mars 2024

**Un danger avéré : l'AMIANTE**



## La vidéo qui brise l'omerta sur l'amiante dans les établissements scolaires



### "Amiante, nos écoles malades"

*Une enquête sur l'amiante dans les écoles par Martin Boudot et Mathilde Cusin, journalistes de Vert de rage et avec la participation de l'Association "Avalé"*

Pour regarder la vidéo, diffusée le 4 mars et disponible en ligne jusqu'au 31/08/24, créez gratuitement et sans abonnement un compte sur <https://www.france.tv/france-5/vert-de-rage>

## Rappel : l'amiante est interdit dans les constructions depuis 1997

Vingt-six ans après son interdiction, l'amiante, un matériau cancérigène, est encore présent dans de nombreux bâtiments en France, et notamment dans les écoles. **Plus de 85 % des bâtiments scolaires seraient susceptibles d'en contenir... Les Bouches du Rhône ne font pas exception !**

Pourtant, aucun recensement officiel de ces écoles amiantées n'a été à ce jour réalisé par les autorités. Or, selon les chiffres de Santé Publique France, près d'une centaine de professeurs succomberaient chaque année à un mésothéliome : le cancer de l'amiante. Qu'en est-il des écoliers ? Pendant un an, Mathilde Cusin, Martin Boudot et l'équipe de "Vert de rage" ont enquêté sur le nombre d'écoles en France contenant encore de l'amiante.

---

## Notre combat pour en finir avec le danger de l'amiante

Depuis déjà de nombreuses années, le SNUDI FO 13 avec la FNEC FP FO, conscients des dangers de l'amiante, ont alerté l'administration sur les risques encourus par les personnels des établissements scolaires et des écoles, ainsi que la nécessité de mettre en œuvre toutes les mesures visant à protéger ces personnels.

FO revendique la mise en place d'un plan de désamiantage et que les personnels exposés à l'amiante, y compris ceux partis à la retraite, soient recensés et bénéficient d'un suivi médical sérieux.

**Au printemps dernier**, à la suite de travaux, les enseignants de la maternelle Malpassé les oliviers à Marseille, ont alerté les organisations syndicales sur la possible présence d'amiante.

À l'initiative du SNUDI FO 13, les enseignants ont signalé par des fiches de danger grave et imminent la situation à l'Administration.

Cet exemple est significatif. Il doit faire jurisprudence en termes de préconisations, notamment lors de travaux de rénovation d'écoles.

A la demande des organisations syndicales, **une formation spécialisée conditions de travail départementale amiante a été réunie le 8 février 2024** en collaboration avec l'association Avalé, afin de définir toutes les préconisations à mettre en œuvre pour la prévention et la protection des personnels.

Les formations spécialisées départementales et académiques (F3SCT - ex CHSCT) ont acté l'intégration de la prévention des risques de l'amiante dans le plan annuel de prévention départemental et académique.

Un groupe de travail sera réuni pour rédiger un **guide de prévention** à l'usage des personnels, directeurs, chefs d'établissements et assistants de prévention.

Le DASEN des Bouches du Rhône s'est engagé à veiller à l'**accessibilité et à la diffusion des DTA** (Documents Techniques Amiante) mis à jour, dans les établissements. Il rappellera aux représentants municipaux cette obligation, en s'appuyant sur les décisions de la Formation spécialisée départementale. Dès lors, tous les personnels peuvent avoir accès au DTA de leurs établissements et écoles qui doivent être versés dans l'application GARDES (ex DUER).

Si ces DTA ne sont pas à jour ou révèlent la présence d'amiante, les personnels seront alors en droit de saisir la formation spécialisée par le biais de [\[fiches SST\]](#) ou [\[DGI\]](#), adressées à leurs représentants des personnels.

**Rappelons que des DTA mentionnent la présence d'amiante dans certains établissements depuis plus de 20 ans sans que rien n'ait été fait.**

La formation spécialisée amiante a également acté une campagne de recensement des personnels potentiellement soumis à l'exposition d'amiante. [\[téléchargez ICI l'auto-questionnaire amiante\]](#)

**Vos représentants SNUDI FO 13 en F3SCT départementale et académique signaleront, soutiendront et défendront tous les dossiers de personnels ou d'établissements soumis aux dangers de l'amiante afin que ce problème ne reste plus ignoré de notre administration.**

---

## Nos interventions contre l'amiante

**Danger de mort ! Faut-il attendre les décès avant d'agir ?**

(compte rendu de mandat 2018 - 2022)

[\[Téléchargez ICI\]](#)

**Amiante : L'autruche est un être irresponsable !**

[\[Communiqué fédéral du 5 février 2020\]](#)

**Amiante Fiche toxicologique n° 145 éditée par l'INRS** (l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles).

[https://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX\\_145](https://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX_145)

---

## Vos représentants FO à la F3SCT des Bouches du Rhône

Laurence ROUVIERE - Professeure des écoles - 06.27.02.14.16

Vannina PELONE - Professeure des école - 07.81.69.89.38

Fatma SALHI - Professeure certifiée - 06.52.47.87.99

Emmanuel CARRIE - Professeur certifié - 06.13.80.97.01



**C'est le bon moment pour adhérer au SNUDI FO 13 !**

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'École de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents  
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

[Téléchargez le bulletin 2024](#)

***Vous pouvez adhérer pour toute l'année civile  
2024 en programmant vos virements, chèques,  
prélèvements automatiques !***

***Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2025 pour déduire  
66% de la cotisation versée de vos impôts 2024.***



Vieille Bourse du travail  
Place Léon Jouhaux  
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01  
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13  
email : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

